

AN INTEGRAL  
PART OF  
YOUR TEAM

---

PARTIE  
INTÉGRANTE  
DE VOTRE  
ÉQUIPE



EMOND  
HARNDEN

LABOUR & EMPLOYMENT LAW  
DROIT DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

---



# Équité, inclusion et antiracisme Un nouveau paradigme

Le 31 mars 2023  
Congrès provincial Climat scolaire positif 2023





**PATRICK TWAGIRAYEZU**



343-999-6485



ptwagirayezu@ehlaw.ca



**NADINE RIZK**



613-404-4693



nrizk@ehlaw.ca



## **Partie 1: Équité, inclusion et antiracisme – un nouveau paradigme**

- Principes – Équité, inclusion et antiracisme

## **Partie 2: Promotion des relations collaboratives avec les groupes de défense des droits et représentants**

- Qui sont les groupes?
- Pourquoi les parents se tournent-ils vers eux?
- Est-ce que le Conseil est tenu d'interagir avec ces groupes?
- Travailler efficacement avec ces groupes?



# Partie 1: Équité, inclusion et antiracisme – un nouveau paradigme

© EMOND HARNDEN s.r.l. (2022)



**EMOND HARNDEN** | LABOUR AND EMPLOYMENT LAW | DROIT DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI



# Principes – Équité, inclusion et antiracisme

---

- Survol des obligations législatives en matière de droit de la personne
- Équité et inclusion
- Antiracisme





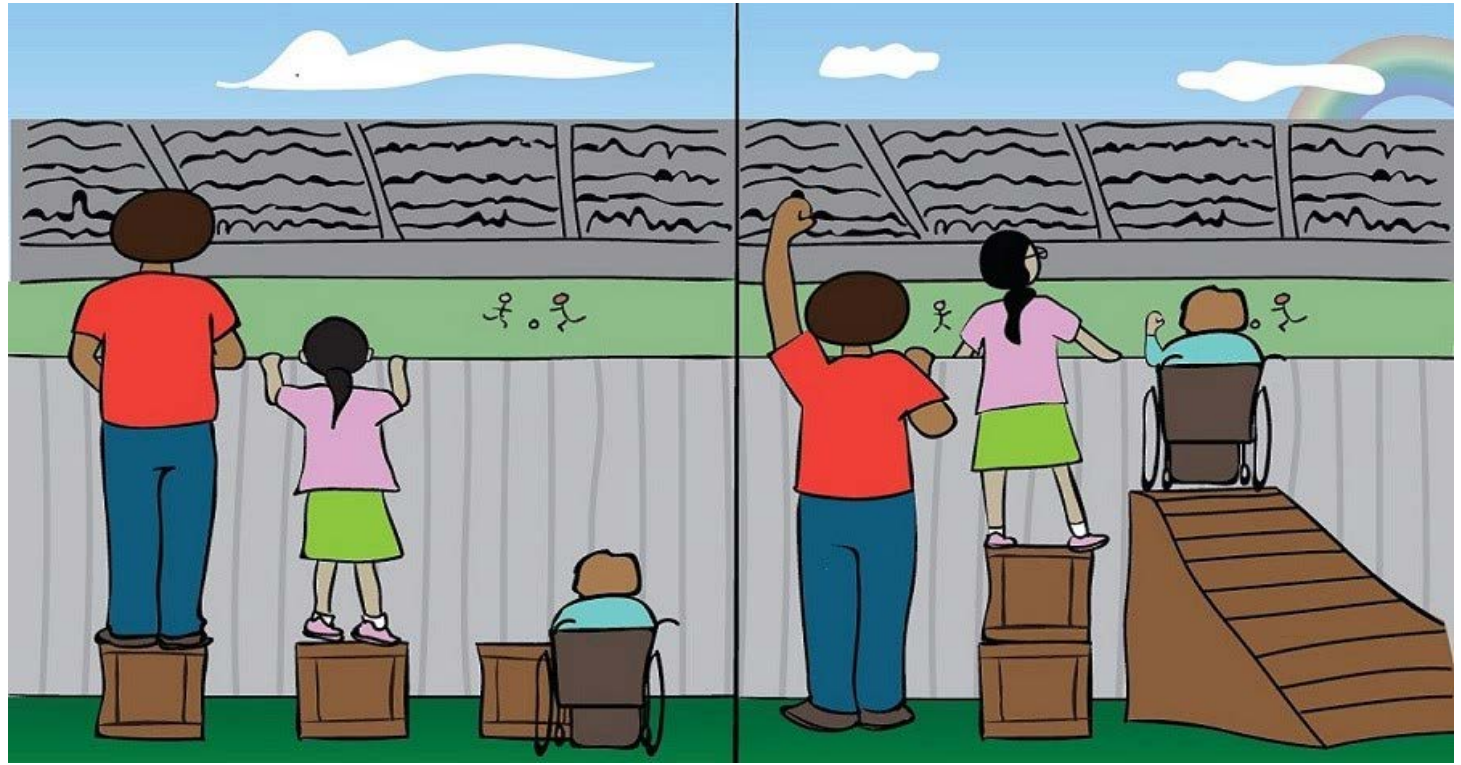
# **Survol des obligations législatives en matière de droits de la personne**



- *Code des droits de la personne de l'Ontario*
- *Loi sur l'éducation*
- *Loi sur la santé et la sécurité au travail*



# Obligation d'accommoder en bref

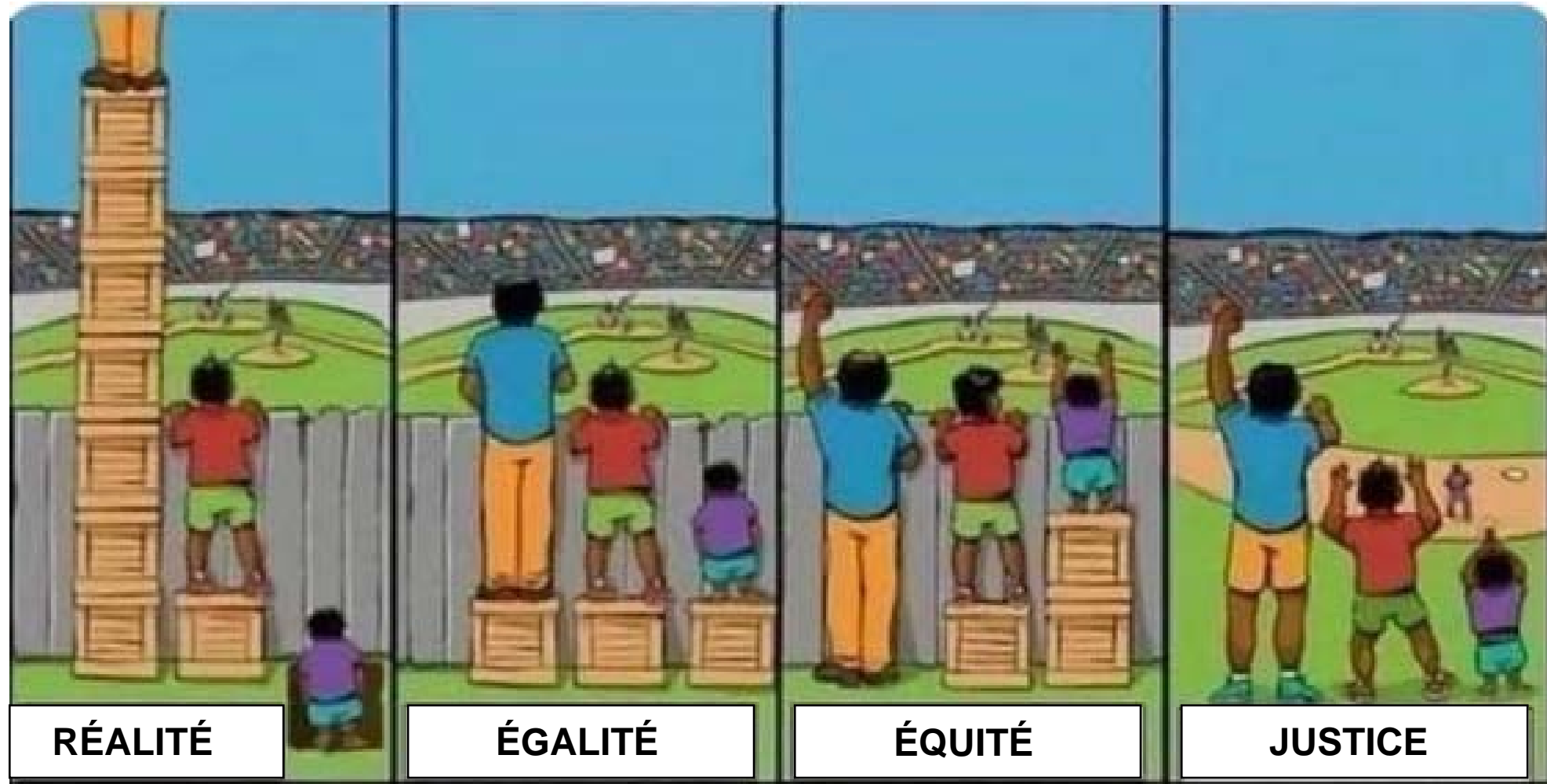


Égalité

Équité



# Obligation d'accommoder du point de vue des groupes de défense des droits et représentants



# Obligations procédurales et substantives

## DEUX COMPOSANTES

### PROCÉDURALE

Le conseil scolaire s'informe des besoins d'accommodement et explore les options possibles

### SUBSTANTIVE

Mise en application de la mesure d'accommodement

L'évaluation du seuil du préjudice injustifié est effectuée eu égard au coût, aux sources extérieures de financement et aux exigences en matière de santé et sécurité





# Équité et inclusion

---

# Lois et politiques régissant les questions d'équité dans le système d'éducation

- *Charte canadienne des droits et libertés*
  - 15(1) La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.
- Législation en matière des droits de la personne
- Législation et règlements en matière d'éducation
- Politiques et directives administratives des conseils scolaires
- Politiques gouvernementales



- L'**inclusion** consiste à éliminer les obstacles qui limitent la présence, la participation et la réussite des élèves.
- L'**équité** consiste à veiller à ce qu'il y ait un souci de justice, de sorte que l'éducation de tous les élèves soit considérée comme ayant la même importance.

# Législations et règlements en matière d'inclusion en éducation

À titre d'exemple, la *Loi sur l'éducation* impose plusieurs obligations aux conseils scolaires, dont notamment la promotion du rendement et du bien-être des élèves :

- Le paragraphe 169.1(1)a.1), *Loi sur l'éducation*
- Le paragraphe 303.1 (1), *Loi sur l'éducation*





# Conseils pratiques



- La stratégie de l'Ontario pour l'équité et l'éducation inclusive (« EEI »).
  - L'objectif de l'EEI est de comprendre, d'identifier, d'examiner et d'éliminer les préjugés, les obstacles et les dynamiques de pouvoir qui restreignent l'apprentissage et l'épanouissement des élèves.
- Politique et directives d'équité et d'éducation inclusive des conseils scolaires.





# Antiracisme

---

# Racisme systémique et antiracisme

- Comment définir le racisme systémique?
- Comment définir l'antiracisme ou la lutte contre le racisme?



# Reconnaissance du racisme antinoir par les tribunaux

- Les tribunaux reconnaissent de plus en plus la présence du racisme antinoir dans la société. Voir par exemple, la décision récente que la Cour d'appel de l'Ontario qui affirme :

*[Traduction] Il ne fait aucun doute que le racisme antinoir, y compris le racisme manifeste et systémique, a été, et continue d'être, une réalité dans la société canadienne, et en particulier dans la région de Toronto. Cette réalité se reflète dans de nombreuses institutions sociales. (R c. Morris, 2021 ONCA 680 au para 1)*



# Reconnaissance du racisme antinoir par les tribunaux (suite)

- À titre d'exemple, dans *WS c. Ottawa Catholic School Board*, une décision du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario traitant d'un renvoi d'un élève noir, celui-ci a affirmé :
  - *De nombreuses décisions du Tribunal reconnaissent que le racisme antinoir est un facteur dans la vie quotidienne des minorités raciales et que les hommes noirs sont fréquemment confrontés à des stéréotypes en relation avec des actes de violence, réels ou présumés. [Traduction]*
  - *En déterminant si la présence de discrimination raciale est plus probable que les justifications offertes par les personnes concernées, je suis également conscient de la nature de la discrimination raciale telle qu'elle est comprise aujourd'hui et j'accepte qu'elle soit souvent le produit d'attitudes et de préjugés appris et qu'elle opère souvent à un niveau inconscient. [Traduction]*



# Reconnaissance du racisme antinoir par les tribunaux (suite)

- Dans *A.L. as represented by her Litigation Guardian C.L. c. Toronto District School Board*, 2022 HRTO 753, le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario a rejeté la requête d'une élève noire qui alléguait que le conseil scolaire avait fait preuve de discrimination raciale à son égard lorsque celui-ci ne l'a pas aiguillé vers les cours appropriés et a refusé de lui donner accès aux cours requis pour poursuivre le programme postsecondaire de son choix.



# Reconnaissance du racisme antinoir de la Commission des droits de la personne

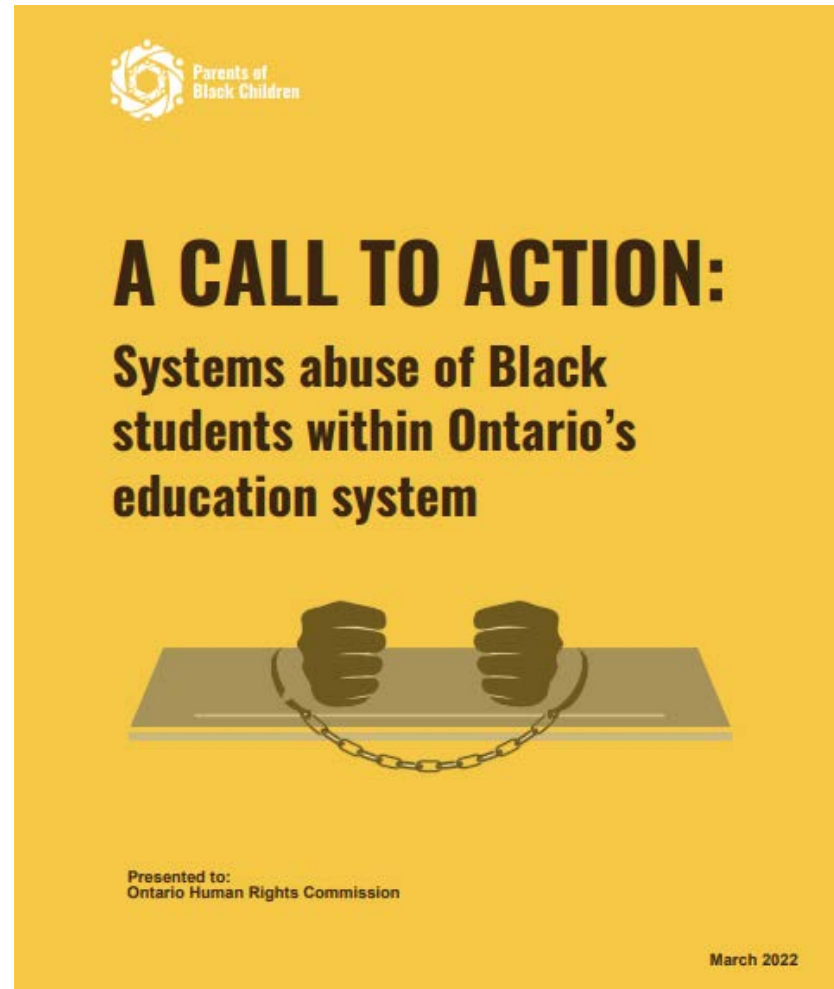
## Lettre en date du 27 février 2023 de la commissaire en chef:

- *Elle reconnaît également que le racisme anti-Noirs au sein du système d'éducation financé par les deniers publics de l'Ontario a atteint des **niveaux critiques**.*
- *Plus de 30 ans de rapports, d'études et de travail communautaire **ont fait la preuve de l'existence du racisme anti-Noirs dans le secteur de l'éducation. Non seulement le problème persiste-t-il, mais il s'est grandement exacerbé.***
- *Récemment, la hausse considérable des gestes haineux au sein de notre société, surtout à l'endroit des personnes noires, a exacerbé le problème. Après avoir longuement examiné la question, la CODP a déterminé que les communautés noires n'avaient pas besoin de faire l'objet d'études ou de recherches additionnelles. **Elle a plutôt conclu qu'il était impératif d'adopter des mesures et des solutions immédiates. Nous devons agir maintenant.***
- *La CODP recommandera des mesures à tous les détenteurs d'obligations, y compris le ministère de l'Éducation, **les conseils et districts scolaires, les conseillères et conseillers scolaires** et l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.*





# Rapport *Systems Abuse of Black Students within Ontario's Education System*



# Rapport *Systems Abuse of Black Students within Ontario's Education System* (suite)

Le rapport identifie deux types de racisme auxquels font face les personnes noires :

1. Racisme manifeste ou explicite
2. Racisme sous forme d'omission ou de négligence



# Données du rapport *Systems abuse of Black students within Ontario's Education system*



50% of families report experiencing anti-Black racism



23% of families report experiencing issues in specialized programs

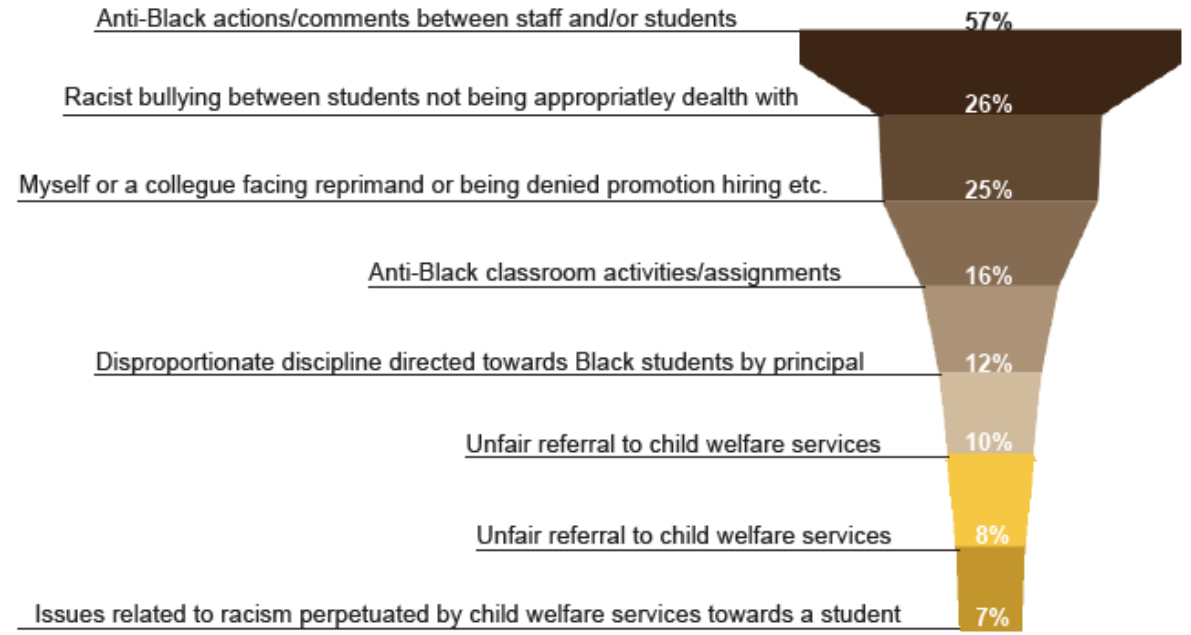


14% of families report their children are experiencing racist bullying



3% of families report that Individual Education Plans are not being followed/considered

## Nature of Incidents



# Situation au Waterloo Catholic District School Board

- Une école du Waterloo Catholic District School Board a fait intervenir la police dans un incident impliquant un élève noir de 4 ans.
- Suite à cet incident, le ministre de l'Éducation a mandaté une enquête indépendante.
- Des recommandations ont été formulées à l'intention du conseil scolaire ainsi qu'au ministère de l'Éducation pour combattre le racisme antinoir.
- Les parents de l'élève ont également intenté une poursuite contre le conseil scolaire d'un million de dollars en dommages-intérêts.



# Exemples de recommandations pour les conseils scolaire provenant de l'enquête indépendante

- Modifier toutes les politiques et procédures.
- Recrutement des membres de groupes en quête d'équité.
- Créer un plan de communication.
- Réviser les protocoles et plans de sécurité du conseil scolaire pour les élèves de la maternelle à la troisième année.
- Formation pour les surintendants et les directions d'école.
- Formation professionnelle obligatoire, développée par des experts externes racialisés.



# Loi de 2017 contre le racisme de l'Ontario

- La *Loi de 2017 contre le racisme* de l'Ontario prévoit la collecte de données obligatoire par rapport à l'identité autochtone, la race, la religion et l'origine ethnique d'un élève ainsi que son cheminement scolaire.
- Le règlement d'application 267/18 prévoit notamment qu'un conseil scolaire doit faire la collecte des informations suivantes :

*L'identité autochtone, la race, la religion et l'origine ethnique d'un élève inscrit dans une école du conseil, les crédits accordés à l'élève, son inscription à des cours, les renseignements concernant l'obtention de son diplôme, les services à l'enfance en difficulté dont a bénéficié l'élève et les renseignements concernant la suspension ou le renvoi de l'élève ou une décision du directeur de l'école de refuser d'admettre l'élève dans une classe ou à l'école en application de l'alinéa 265 (1) m) de la Loi sur l'éducation.*



# **Partie 2: Promotion des relations collaboratives avec les groupes de défense des droits et représentants**

© EMOND HARNDEN s.r.l. (2022)



**EMOND HARNDEN** | LABOUR AND EMPLOYMENT LAW | DROIT DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI





**QUI SONT LES  
GROUPE DE  
DÉFENSE DES  
DROITS ET  
REPRÉSENTANTS?**



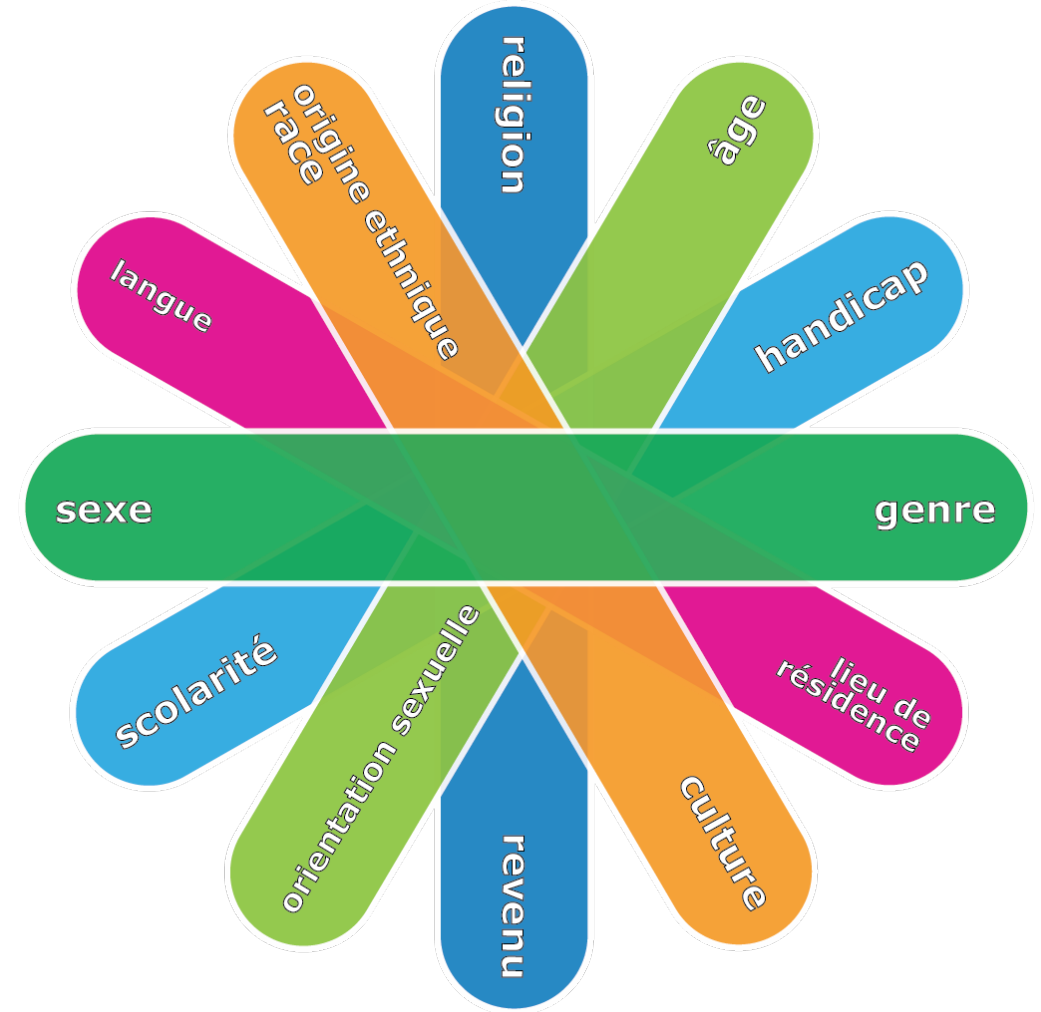
# Qui sont les groupes de défense des droits et représentants?

- Paraissent au niveau local, régional ou national.
- Peuvent être des sociétés formellement constituées ou des organismes de bienfaisance enregistrés dotés d'une structure organisationnelle définie.
- Peuvent se concentrer sur une seule ou plusieurs préoccupations.



# Intersectionnalité et les droits de la personne

- L'intersectionnalité signifie que les divers facteurs qui composent l'identité d'une personne se conjuguent pour décrire ses expériences vécues.
- Par exemple, deux élèves de la communauté noire issus de différents milieux socio-économiques peuvent avoir une expérience différente auprès du système d'éducation.



# Quelles sont les services offerts par les groupes de défense des droits et représentants?

- Mentorat aux parents et jumeler des parents qui ont vécu des expériences similaires.

- Formations et ressources portant sur divers sujets, notamment les PEI et placements

- Services d'appui aux parents afin qu'ils puissent naviguer le système d'éducation

- Programmes de tutorat aux élèves racialisés

- Reconnaissance et la compréhension de l'impact du racisme sur les élèves et leurs familles

- Orientation vers la réussite des élèves noirs et racialisés





# POURQUOI LES PARENTS SE TOURNENT-ILS VERS LES GROUPES DE DÉFENSE DES DROITS ET REPRÉSENTANTS?





# Pourquoi se fier aux groupes de défense des droits et représentants?

- Les parents qui se fient aux groupes de défense des droits et représentants ne cherchent pas à jouer un rôle d'antagoniste.



# Thèmes sous-jacents

- L'école comprend-elle le rôle que joue l'identité de mon enfant dans son éducation?

- L'école me traitera-t-elle avec respect et dignité?

- L'école va-t-elle réellement entendre, et non pas seulement écouter, ce que je dis?

- L'école me dira-t-elle ce qu'elle va faire, ou me traitera-t-elle comme un partenaire dans l'atteinte de solutions?

- Quelles mesures utiliserons-nous pour suivre le progrès réalisé dans ce domaine?

- Est-ce que je saurai à qui et comment adresser ma plainte afin de pouvoir en assurer le suivi?



**EST-CE QUE LE CONSEIL  
EST TENU D'INTÉRAGIR  
AVEC LES GROUPES DE  
DÉFENSE DES DROITS ET  
REPRÉSENTANTS?**



# Loi sur l'éducation

- Le paragraphe 0.1(2)
- Le paragraphe 0.1(3)
- Le paragraphe 169.1(2.1)





# Politiques du ministère de l'Éducation

- [Politique de participation des parents pour les écoles de l'Ontario, 2010](#)
- [Directive en matière de politiques et de programmes Note 144](#)



# L'influence des médias sociaux et actualités

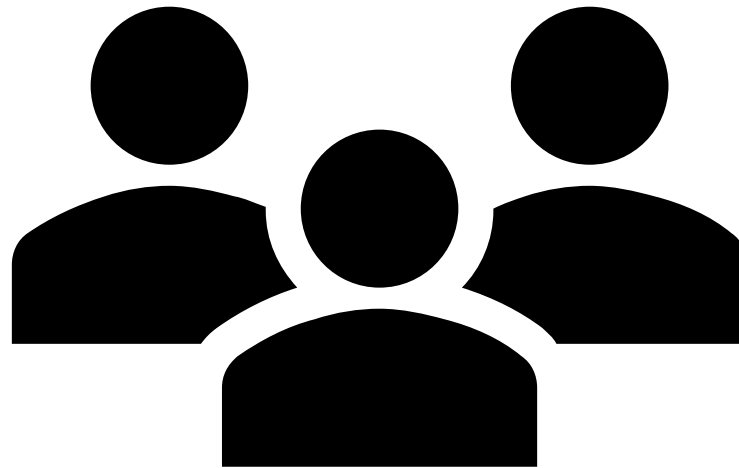
- [Étude par Mediasmarts: Young Canadians in a Wired World, Phase III: Trends and Recommendations \(mediasmarts.ca\)](http://mediasmarts.ca)



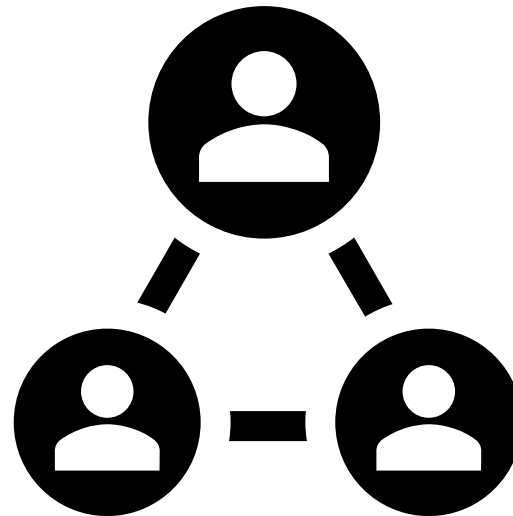
A close-up photograph of a group of people working together at a table. In the foreground, a person's hand is holding a yellow highlighter and pointing at a document. Other people's hands are visible, some holding pens or pencils, suggesting a collaborative work environment. The background is blurred, showing more people and papers.

**TRAVAILLER  
EFFICACEMENT AVEC  
LES GROUPES DE  
DÉFENSE DES DROITS  
ET REPRÉSENTANTS**

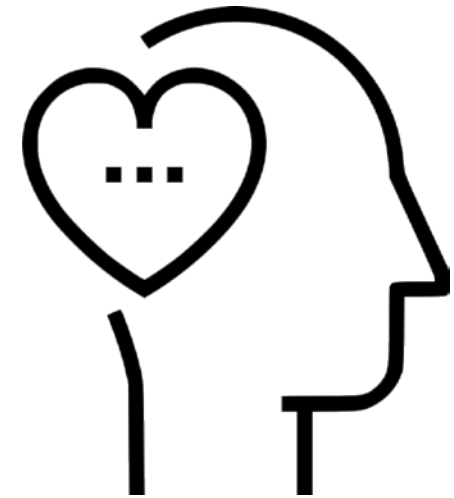
# 1. Comprendre le rôle des groupes de défense des droits et représentants.



## 2. Se concentrer sur les intérêts communs des parties.



### 3. Bâtir de la confiance avec les groupes de défense des droits et représentants.



## 4. Réfléchissez à la source du conflit.





Ce qui s'est réellement  
passé lors de  
l'incident.

Tout le reste : le  
processus qui suit, la  
manière dont la famille est  
traitée, sa perception de  
la situation.



# 5. Traitez les groupes de défense des droits et représentants comme un partenaire.



## 6. Reconnaissez que ces conversations peuvent être difficiles pour tous.



# Prochaines étapes?



# L'infolettre du droit de l'éducation

## QU'EST-CE QUE L'INFOLETTRE EHDUCATION?



### Le meilleur du droit de l'éducation

Une publication bimensuelle qui souligne les décisions et les articles récents qui peuvent avoir un impact dans votre milieu de travail.



### Restez toujours à jour

Découvrez ce qu'il se passe dans le droit de l'éducation en ce moment.



### Juste pour vous et en français

Un résumé des informations importantes concernant votre métier et dans votre langue.



### Fait par des avocats

Notre équipe d'avocats francophones en droit de l'éducation met son expertise et son expérience à votre disposition.



### Gagnez du temps

Recevez uniquement les informations essentielles et importantes, directement dans votre boîte de réception.



### Gratuit et sans engagement

Une ressource gratuite et sans aucun engagement avec un désabonnement immédiat en un clic.

Abonnez-vous à notre infolettre en visitant la page: <https://education.ehlaw.ca/>



**EMOND HARNDEN** || LABOUR AND EMPLOYMENT LAW || DROIT DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

The content on this presentation is provided for general information purposes only and does not constitute legal or other professional advice or a recommendation.

Le contenu de cette présentation est uniquement à titre informatif et ne constitue pas un avis juridique ou un conseil d'ordre professionnel engageant et obligatoire.

AN INTEGRAL  
PART OF  
YOUR TEAM

---

PARTIE  
INTÉGRANTE  
DE VOTRE  
ÉQUIPE



**EMOND  
HARNDEN**

LABOUR & EMPLOYMENT LAW  
DROIT DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

---

